



'approche volontaire d'intégration de la biodiversité dans les pratiques des acteurs sectoriels vient compléter et renforcer l'éventail de mesures à disposition des institutions publiques (législation, subventions, investissements) pour préserver et restaurer la biodiversité. C'est par cette action conjointe et coordonnée des gouvernements et des acteurs privés que les 23 mesures cibles du cadre mondial pour la biodiversité pourront être atteintes. Formuler des engagements sectoriels robustes adaptés aux enjeux de biodiversité du territoire et de développement économique des filières est un processus long. Il nécessite la mise en place d'un dialogue multi-acteurs nourri par des données sur les liens entre biodiversité et pratiques productives.

Le projet BIODEV2030 propose une méthode participative et inclusive fondée sur la science pour intégrer la biodiversité aux secteurs économiques et ainsi enrayer son déclin d'ici 2030.

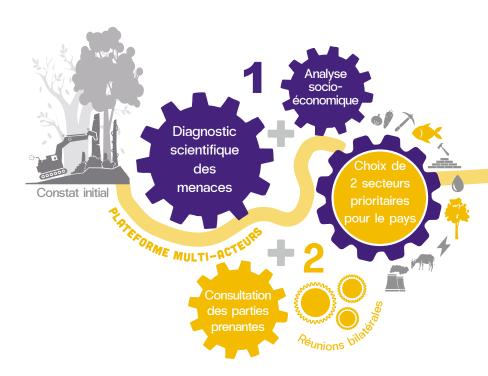
La capitalisation du projet dans les 16 pays entre 2019 et 2022 et l'analyse des engagements obtenus et du processus inhérent nous a permis d'identifier deux critères de réussite pour formuler des engagements robustes :

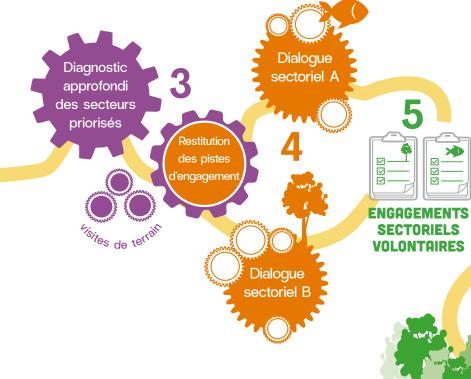
- 1. Définir des objectifs partagés et détailler le contenu des engagements volontaires, en précisant et décrivant les actions à entreprendre, les acteurs responsables, les moyens à mobiliser, les jalons de mise en œuvre et les effets attendus.
- 2. Tenir compte des spécificités des filières et des territoires pour ajuster la forme et le contenu des engagements.

En s'appuyant sur les enseignements tirés de la mise en œuvre du projet, nous proposons ce guide pratique à destination des gouvernements, des banques de développement et des ONG ou de toute autre organisation désireuse de suivre une démarche de *mainstreaming* similaire.

BIODEV2030 a testé durant 3 ans une méthode pour apporter aux gouvernements les moyens d'identifier et d'engager, conjointement avec le secteur privé, des mutations profondes dans les secteurs de l'économie ayant une incidence stratégique sur le développement et sur la biodiversité. Elle repose sur 3 étapes : le diagnostic scientifique, *le dialogue multi-acteurs* et l'engagement volontaire.

BIODEV2030 MÉTHODE POUR INTÉGRER LA BIODIVERSITÉ





EN RÉSUMÉ



DIALOGUE MULTI-ACTEURS (privé, public, société civile) nourri par la science

Identifier des secteurs économiques



Diagnostic des menaces multi-acteurs

Développer des plans d'actions sectoriels



Diagnostic des secteurs



Engagements sectoriels volontaires



Résultat final





LES OUATRE GUIDES PRÉCÉDENTS ONT POUR OBJECTIF DE PRÉCISER LES ÉTAPES NÉCESSAIRES POUR ENGAGER DE FAÇON ÉCLAIRÉE LES ACTEURS SECTORIELS À DIMINUER L'IMPACT NÉGATIF DE LEURS PRATIQUES PRODUCTIVES SUR LA BIODIVERSITÉ.

La méthode décrite dans ces guides (animation de plateformes de dialogue multi-acteurs nourries par des données scientifiques) a permis la mobilisation d'acteurs nouveaux et éloignés des questions de biodiversité. Les échanges au sein des plateformes ont favorisé l'engagement de ces acteurs qui n'auraient peut-être pas agi à travers une autre approche. CE CINQUIÈME GUIDE TIRE LES LEÇONS DE CE QUI FAIT QU'UN ENGAGEMENT VOLONTAIRE PEUT ÊTRE QUALIFIÉ DE ROBUSTE. IL S'ATTARDERA À PRÉSENTER CERTAINES SPÉCIFICITÉS DES ENGAGEMENTS PRIS POUR DONNER UN APERÇU DE LA DIVERSITÉ DES ENGAGEMENTS SECTORIELS OBTENUS.

Cette diversité de résultats est le corollaire d'une méthode qui a su s'adapter à des contextes nationaux différents et à de nombreux secteurs et filières économiques (agriculture, pêche, foresterie, extraction minière, infrastructures, banques & assurances, ...). Le mode opératoire pour engager les acteurs et animer le dialogue a largement reposé sur une approche décentralisée ce qui a permis d'être agile et de répondre, à travers les engagements formulés, aux préoccupations environnementales et économiques des filières et des territoires ciblés.



ÉTAPE 1

FIXER UN CADRE COMMUN POUR LA FORMULATION DES ENGAGEMENTS

L'engagement volontaire sectoriel est un accord ratifié par lequel les acteurs privés (appuyés par les acteurs publics, les partenaires techniques et financiers et la société civile) s'engagent à mettre en œuvre un ensemble d'actions qui conduisent à un changement positif et mesurable de la biodiversité. Son ambition et son contenu (périmètre géographique, approche intersectorielle ou mono-sectorielle, capacité des acteurs à s'engager, moyens à disposition, ...) sont définis à l'issue d'un processus inclusif de discussion et de négociation impliquant plusieurs acteurs de la filière ciblée.



RESSOURCE

Voir nos recommandations pour des engagements volontaires de qualité





CRITERE

ÉTAPE 2 S'APPUYER SUR LES DIAGNOSTICS POUR

DÉCRIRE LE CHANGEMENT ATTENDU

Le point d'entrée pour la formulation des engagements volontaires sectoriels est le partage de données crédibles et légitimes qui identifient puis relient les principaux moteurs de la perte de la biodiversité aux secteurs et pratiques productives. Deux études, largement plébiscitées par les parties prenantes, ont permis d'engager le dialogue, de sensibiliser les acteurs et d'identifier les priorités. Les scénarios d'engagements proposés par les consultants ont permis de définir conjointement et précisément quelles pressions diminuer pour quels impacts attendus.





RESSOURCES

Voir nos recommandations pour réaliser un diagnostic des menaces nationales sur la biodiversité et une analyse approfondie des secteurs et de leurs pratiques productives.





L'INFLUENCE DU SECTEUR BANCAIRE SUR LES SECTEURS PRODUCTIFS

En Tunisie, nous avons travaillé à l'élaboration d'engagements volontaires avec le secteur bancaire. Ce secteur, dont l'impact sur la biodiversité est indirect, n'avait pas été identifié dans les diagnostics successifs autrement que dans un rôle d'appui technique et financier à l'engagement d'autres filières. Or, l'intégration de la biodiversité dans le secteur bancaire est primordiale par la forte influence que les conditions de financements peuvent avoir sur les pratiques des secteurs productifs, notamment primaires. Ainsi, à l'occasion de deux tables rondes, nous avons engagé le dialoque avec les parties prenantes de ce secteur.

A l'issue de ces ateliers, les membres du conseil bancaire et financier ont signé une charte les engageant à :

- 1. intégrer les critères environnementaux et de biodiversité dans les décisions d'investissements et dans l'évaluation des risques,
- 2. promouvoir les bonnes pratiques et les instruments adéquats auprès des institutions membres,
- 3. développer des investissements verts & écoresponsables et encourager le financement des activités préservant le capital naturel.

Pour l'application de cette charte, un groupe de travail sera mis en place pour déterminer un plan d'action.



Diorro Torroll

ÉTAPE 3
DÉSIGN

DÉSIGNER PRÉCISÉMENT LES STRUCTURES QUI S'ENGAGENT ET LES RESPONSABLES DES ACTIVITÉS

Plus la désignation des acteurs volontaires est précise, plus l'engagement obtenu sera robuste. En effet, nommer explicitement les parties prenantes prêtes à engager des transformations de pratiques peut parer un certain attentisme. Par ailleurs, nommer les responsables des actions et les institutions ressources augmente la redevabilité et favorisera la future mise en place des activités.

C'est également la juste répartition entre les parties prenantes des contributions en faveur de la biodiversité qui encourage l'engagement volontaire des acteurs. C'est pour cela que le processus d'élaboration des engagements doit réunir l'ensemble des acteurs (privés, publics, osc, recherche) pertinents et légitimes pour que chacun prenne sa part de responsabilité selon ses moyens.



ENGAGER LES INSTITUTIONS PLUTÔT QUE DES INDIVIDUS

Pour éviter que les mouvements de personnels n'impactent l'engagement pris, il est recommandé de tisser des liens institutionnels et de ne pas se reposer sur des engagements personnels.

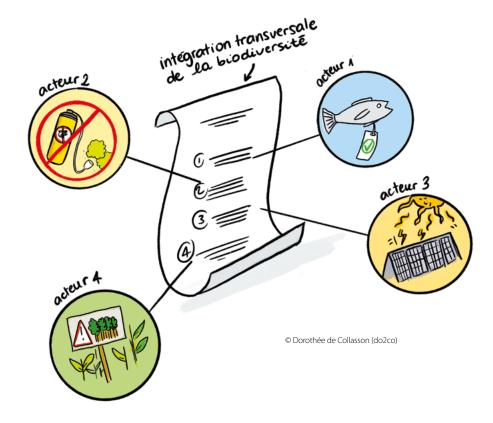


DES LIGNES DIRECTRICES COMMUNES ET DES ENGAGEMENTS INDIVIDUELS

En Ouganda, les parties prenantes des secteurs agricoles et de l'énergie se sont accordés sur 10 engagements collectifs pour préserver la biodiversité. En prenant conscience de leurs impacts, elles se sont engagées à intégrer la biodiversité dans les stratégies d'entreprises, continuer le dialogue multi-acteurs, évaluer l'impact sur la biodiversité des activités, développer des solutions fondées sur la nature, former aux pratiques durables et les promouvoir, rendre compte des activités en faveur de la biodiversité

En plus de ces lignes directrices, 9 structures du secteur de l'énergie et 8 structures du secteur de l'agriculture ont formulé et signé des engagements spécifiques individuels.

Pour le secteur de l'énergie, deux entreprises du secteur privé, une fédération agricole, trois districts locaux, un institut de recherche, une organisation de la société civile et une agence gouvernementale ont établis des plans d'actions précis. Par exemple, l'entreprise All Green Energy s'est engagée à installer 2 000 cuisinières éco-énergétiques en 4 ans (via des ressources propres et des prêts) afin de réduire de près de 80 000 tonnes/an la perte de bois.



CRITERE

ÉTAPE 4

ETABLIR DES PLANS D'ACTIONS CHIFFRÉS PAR ACTEUR SECTORIEL ET LES JALONS DE MISE EN ŒUVRE

L'engagement volontaire doit être mesurable et temporellement défini pour pouvoir suivre ses effets sur la biodiversité dans le temps. C'est aussi un critère important pour se rendre compte de son potentiel de mise en œuvre et réalisation. lci, le temps du dialogue est primordial pour affiner les plans d'actions, les objectifs, les jalons et les moyens techniques, financiers et humains à mobiliser.

Les approches intersectorielles ont par exemple nécessité plusieurs ateliers de dialogue du fait des nombreuses pratiques à changer et interdépendances entre les acteurs. Sur la durée - relativement courte - de 2 ans de projet BIODEV2030, cinq pays sur seize ont abouti à des engagements présentant des cibles chiffrées et des jalons temporels avec parfois des plans d'actions détaillés.

En revanche, les pistes de financement associées n'ont pas réussi à être identifiées, malgré des rencontres organisées avec de potentiels financeurs dans certains pays.



DIVERSIFIER LES SOURCES DES POTENTIELS FINANCEURS DE FNGAGEMENTS

Les parties prenantes ont différentes manières d'envisager le financement des engagements, ce qui crée des opportunités de diversification. Si les institutions publiques pensent plus facilement à s'orienter vers des bailleurs publics, les acteurs privés ont tendance à identifier les banques privées ou les entreprises à travers leurs politiques de RSE comme de possibles financeurs.



UNE RÉPONSE ORGANISÉE AU DÉFRICHEMENT DU COUVERT FORESTIER

A Fidji, les engagements adoptés pour une culture durable du Kava visent à protéger les zones clés pour la biodiversité affectées par l'empiètement des plantations sur les forêts. Les engagements pris se déclinent en activités complémentaires, notamment de reboisement et de pratiques agricoles plus durables (agroforesterie, gestion de l'eau). Les ateliers de dialogue ont permis aux parties prenantes d'atterrir sur des plans d'actions séquencés sur la période 2023-2030 qui prévoient entre autres des phases de consultations, la constitution d'un comité environnemental pour piloter et évaluer les activités, la création de pépinières, l'identification des sites de reboisement et la plantation de 11 500 arbres en 5 ans sur l'île de Qamea ou encore l'organisation de formations pour 4 cultivateurs de kava par village.



Supply Claude Maccacca

ÉTAPE 5 PRÉVOIR DES CONDITIONS FACILITANTES POUR APPUYER LA MISE EN ŒUVRE DES ENGAGEMENTS

La majorité des engagements volontaires obtenus identifient des conditions facilitatrices. Elles sont pour la plupart orientées vers des moyens que devrait prendre l'Etat. Ainsi le dialogue avec les institutions publiques doit se poursuivre pour s'assurer d'enclencher les bons leviers et aider au déploiement efficace et pérenne des engagements pris voire à leur dissémination. Le besoin d'appui technique et financier et de recherche opérationnelle (notamment pour l'agriculture) a également été identifié comme une condition nécessaire à la mise en œuvre des engagements.



e de Collasson (do2co)

Les conditions facilitatrices mentionnées dans les pistes d'engagements volontaires sont de 4 types principaux :

Faciliter l'application, assurer le contrôle et/ou renforcer le cadre réglementaire

A Madagascar, les acteurs publics s'engagent à renforcer les contrôles de la pêche crevettière notamment par un appui à la formalisation du Comité Communautaire de Surveillance



8 3

2. Accompagner vers des changements transformateurs par des subventions, incitations fiscales

Au Sénégal, la filière pêche demande la reconnaissance des statuts des «pêcheurs surveillants » et la diminution des licences de pêche industrielles

3. Renforcer les capacités et former

Au Sénégal, l'ensemble des secteurs se sont engagés à renforcer les filières de formation initiale et professionnelles à la préservation de l'environnement



Développer la recherche vers des technologies plus efficaces et respectueuses

En Ethiopie, les acteurs ont proposé que 4 centres de recherche agricoles s'engagent dans l'amélioration de la qualité du café





PARVENIR À FORMULER ET SIGNER DES ENGAGEMENTS VOLONTAIRES DEMANDE UN LONG TRAVAIL DE CO-CONSTRUCTION ENTRE LES PARTIES PRENANTES DES FILIÈRES CIBLES.

Ce processus de dialogue multi-acteurs a été conduit de manière différente selon les pays pour tenir compte de différents facteurs. D'une part, le contexte national, le choix des filières et le cas échéant de territoires cibles, l'identification des acteurs en jeu... ont influé sur les objectifs à atteindre à l'issue de ce processus de dialogue. D'autre part, les techniques d'animation, le temps alloué au dialogue et le nombre de rencontres entre les parties prenantes a joué sur le niveau de détail et d'ambition des engagements.

De fait les engagements formulés et les pistes d'actions sont très variés.

RESSOURCES



voir nos recommandations pour animer un dialogue multi-acteurs et co-construire les engagements volontaires







onis Carlet-Soulages / NOI Picture

L'ÉCHELLE GÉOGRAPHIQUE DES **ENGAGEMENTS**

Les engagements ont été formulés à l'échelle régionale, nationale ou de manière intersectorielle à l'échelle d'un territoire en fonction de l'organisation du dialogue multi-acteurs. L'échelle a pu être déterminée par les différents diagnostics et/ou par les acteurs autour de la table.

L'Ethiopie, Fidji, le Kenya, le Mozambique, l'Ouganda et le Sénégal ont formulé des engagements sectoriels régionaux. Cette échelle offre une opportunité supplémentaire d'engagements croisés autour des enjeux d'utilisation des terres, de financement ou de formation

S'il n'y a pas de différence sur l'ambition des engagements pris entre ces trois approches, on constate cependant que les pays ayant opté pour une approche régionale ont été plus précis sur les acteurs engagés (des entreprises ont été directement mentionnées).



LA STRUCTURATION DES FILIÈRES

Travailler avec des filières structurées a permis d'identifier rapidement les acteurs pertinents et de les intégrer au processus de co-construction plus facilement. Cet avantage temporel les a aidés à aller plus loin dans l'élaboration et l'adoption des engagements volontaires. Cependant, ce n'est pas un facteur nécessaire ni suffisant pour que le dialogue aboutisse.

En fonction des pays et des filières, d'autres facteurs ont joué un rôle important pour favoriser ou limiter l'engagement collectif :

- Le maillage territorial des structures (déclinaison territoriale des syndicats par ex.) qui s'engagent est déterminant pour s'assurer de la bonne représentativité des acteurs de terrain et de leur adhésion aux engagements pris.
- La structuration sociale (chefs traditionnels ou de villages) des territoires est un levier à actionner pour la mobilisation mais aussi l'adoption des engagements.
- La capacité décisionnelle limitée des filiales locales de grands groupes internationaux (notamment miniers) sans l'approbation de leurs sièges, qui doivent donc être mobilisés.



LA STRUCTURATION DES FILIÈRES COMME ÉTAPE PRÉALABLE

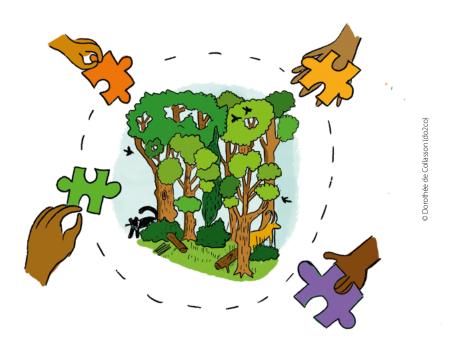
A Madagascar, la filière or est relativement peu structurée avec environ 53 000 orpailleurs indépendants. Mais les parties prenantes ont affiché le souhait de travailler avec ce secteur du fait de son impact sur la biodiversité. Les différents ateliers de dialogue pour la formulation des engagements volontaires ont montré qu'un préalable aux changements volontaires de pratiques des orpailleurs était la structuration de la filière. Ainsi les acteurs publics se sont engagés, d'ici à 2030, à une formalisation effective des acteurs et à une meilleure tracabilité des produits de la filière or dans deux sites pilotes (Ifanadiana, région Vatovavy et Dabolava, région Menabe). Cet engagement se décline en une série d'actions dont la réalisation d'un état des lieux de l'exploitation aurifère sur ces sites, la révision ou l'élaboration de nouvelles réglementations en vue d'organiser les exploitants et garantir leur adéquation avec le contexte local ou encore l'organisation d'ateliers d'informations et de sensibilisation aux droits et obligations des orpailleurs.

CRITERE

TYPOLOGIE DES ACTIONS IDENTIFIÉES

Les types d'engagements discutés voire pris par les parties prenantes dépendent largement des pressions exercées par les filières et des acteurs présents prêts à s'engager. Au sein des 16 pays BIODEV2030, 44 filières issues de 7 secteurs d'activité ont participé au processus de dialogue et de co-construction des engagements volontaires. On constate que les actions envisagées se recoupent et peuvent être assemblées en 6 catégories :

- 1. Pratiques d'exploitation et de transformations respectueuses de l'environnement
- 2. Traçabilité des produits et certifications
- 3. Formation, sensibilisation et diffusion des bonnes pratiques
- 4. Zones de protection et/ou de restauration
- 5. Mise en œuvre des réglementations
- 6. Structuration professionnelle des producteurs artisanaux



Les points communs entre les actions identifiées par les parties prenantes confirment l'intérêt de croiser les expériences et développer des communautés de pratiques entre mêmes filières mais aussi à l'échelle des secteurs. Cela aurait pour avantage de partager les bonnes pratiques mais aussi d'échanger et de diffuser les engagements.



CONTRER L'ÉROSION DE LA BIODIVERSITÉ PAR DE NOMBREUSES ACTIONS COMPLÉMENTAIRES

Au Bénin, l'atelier de dialogue des acteurs des filières bois d'œuvre & sylviculture a permis de faire émerger les engagements possibles. Tout au long de la chaîne de valeur, les pistes d'actions proposées sont nombreuses et diversifiées pour répondre à toutes les menaces identifiées de manière concertée et organisée. Ainsi les pépiniéristes pourraient s'engager à produire des espèces autochtones fruitières; les exploitants pourraient réaliser et appliquer un plan d'aménagement et de gestion des plantations, préserver une partie de leurs exploitations et utiliser des équipements recommandés; les scieurs pourraient s'engager à transformer tous leurs produits sur place et à s'enregistrer

auprès de leur structure de référence pour améliorer la traçabilité des produits et les négociants pourraient pousser pour une actualisation de la réglementation exigeant que tout exploitant soit producteur de bois.

« Passer du dialogue à l'action : c'est le grand défi restant pour que les engagements pris ne restent pas dans le vide »

M. Guy Faller Constant Ganga Louamba – Point Focal CDB* du Congo



^{*} Convention sur la diversité biologique



3 ANS DE PROJET

NOTRE MISSION:

Encourager des engagements sectoriels en faveur de la biodiversité

NOTRE SOLUTION:

Par un dialogue multi-acteurs fondé sur la science

Tunisie Sénégal Burkina Ethiopie Kenya Gabon République du Congo Mozambique Madagascar

SECTEURS ÉCONOMIQUES D'ACTION

Vietnam[®]

PRENANTES IMPLIQUÉES

Fidji •

Guyana

